

Trois cent quinzième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, SÉANCE RÉGULIÈRE tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mardi vingt mai deux mille huit (20 mai 2008 – 20 h 00).

PRÉSENCES

ASBESTOS ville	M. Jean-Philippe Bachand
DANVILLE ville	M. Jacques Hémond
DANVILLE ville	M ^{me} Germain Ducharme représentant
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE canton	M. Claude Larose
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault (arrivé au point 4.1)
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD paroisse WOTTON	M. Langevin Gagnon absent
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédérick Michaud
Secrétaire de la MRC des Sources	M ^{me} Nicole Fortin

Le tout sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, préfet.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le président d'assemblée, monsieur Jacques Hémond.

2008-05-6349

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'absence de membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre sujet ne peut être ajouté à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que remis par envoi postal aux membres du Conseil avec les documents de la séance, en laissant le sujet « Varia » ouvert.

Adoptée.

2008-05-6350

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 AVRIL 2008

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 21 avril 2008, tous d'un commun accord exemptent le secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 21 avril 2008 soit et est accepté.

Adoptée.

INVITÉS

MONSIEUR JOEL MINVILLE, COMPTABLE

Firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2007 – MRC DES SOURCES

Monsieur Joël Minville, comptable de la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, présente et explique les montants inscrits au rapport financier de la Municipalité régionale de comté des Sources pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.

PRÉSENCE

À 20 h 10, le conseiller René Perreault occupe son siège.

2008-05-6351

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2007 – MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 28 avril 2008 en conformité avec l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de la Municipalité régionale de comté des Sources pour l'année 2007 par la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés représentée par monsieur Joël Minville;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation orale faite par monsieur Joël Minville des états financiers à la séance régulière du 20 mai 2008;

Il est proposé par le conseiller Germain Ducharme
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE le rapport financier pour l'année 2007 et le rapport du vérificateur de la Municipalité régionale de comté des Sources soient et sont déposés.

Adoptée.

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2007 – SITE D'ENFOUISSEMENT

Monsieur Joël Minville, comptable de la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, présente et explique les montants inscrits au rapport financier du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.

2008-05-6352

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2007 – SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 28 avril 2008 en conformité avec l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos pour l'année 2007 par la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés représentée par monsieur Joël Minville;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation orale faite par monsieur Joël Minville des états financiers à la séance régulière du 20 mai 2008;

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE le rapport financier pour l'année 2007 et le rapport du vérificateur du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos soient et sont déposés.

Adoptée.

MADAME KATHERINE GOUIN

Présentation du projet « Inode Jeunesse Estrie »

Madame Katherine Gouin fait la présentation du projet « Inode Jeunesse Estrie ». Ce projet veut sensibiliser et impliquer les élus quant à des pratiques exemplaires (politique d'accueil, politique familiale, outils novateurs). Le projet vise à jeter les bases d'un plan d'actions régional concerté afin de favoriser l'intégration et la rétention des jeunes. Madame Gouin informe les élus d'un forum devant se tenir en novembre 2008 au niveau régional.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS :

Calendrier des rencontres – Mai, juin et juillet 2008

Le calendrier des rencontres pour les mois de mai, juin et juillet 2008 a été remis aux membres du Conseil.

2008-05-6353

HORAIRE D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT que les employés de la MRC ont la possibilité de répartir leur horaire hebdomadaire de travail sur 4 ½ jours durant l'été, leur laissant ainsi le loisir de terminer leur semaine le vendredi midi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE l'horaire d'été pour le personnel de la MRC débute le 1^{er} juin 2008 pour se terminer le 31 août 2008.

Adoptée.

FERMETURE DES BUREAUX DE LA MRC

VACANCES ESTIVALES DU 21 JUILLET AU 1^{ER} AOÛT 2008

Conformément à la Politique de gestion des ressources humaines, le directeur général informe les membres du Conseil que les bureaux de la MRC seront fermés pour la période des vacances estivales, en l'occurrence du 21 juillet au 1^{er} août 2008.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – 19 JUIN À 9H

SALLE COMMUNAUTAIRE DU CENTRE D'HÉBERGEMENT DU CSSS

Les membres du Conseil sont invités à confirmer leur présence auprès de madame Mylène Brouillet s'ils désirent assister à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement communautaire des Sources. Messieurs Pierre Therrien et Claude Larose annoncent leur intention d'y participer.

SOUPER DES FÊTES – VENDREDI LE 5 DÉCEMBRE 2008

Le directeur général explique qu'en 2008, la préparation du souper des Fêtes pour les employés du 309 revient à la MRC. Pour ne pas être pris de court, une date est déjà proposée, soit celle du 5 décembre 2008. Cette date devra être validée par les partenaires de la MRC que sont le CLD et la SADC.

2008-05-6354

CONSEIL SPORTS LOISIR DE L'ESTRIE - REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT une correspondance du CSLE en date du 12 mars 2008 demandant à la MRC de désigner deux représentants pour participer aux activités corporatives et exercer leur droit de parole et de vote au sein de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE le Conseil de la MRC nomme messieurs Pierre Therrien et Steve Pelletier pour agir à titre de représentant de la MRC au sein du CSLE.

Adoptée.

2008-05-6355

LES GRANDS JEUX-DIS 2008 – QUÉBEC EN FORME
APPUI FINANCIER POUR LE TRANSPORT

CONSIDÉRANT le concept dynamique des Grands Jeux-dis organisés par le personnel de Québec en Forme, qui consiste à visiter tous les terrains de jeux de la MRC et à organiser des activités physiques pour les jeunes;

CONSIDÉRANT qu'à trois reprises les jeudis, il y aura un grand rassemblement de jeunes pour participer à des concours d'adresse;

CONSIDÉRANT que cela nécessite le transport des jeunes d'un parc à l'autre;

CONSIDÉRANT les coûts élevés pour le transport par autobus;

CONSIDÉRANT que la MRC a collaboré par les années passées et que le projet a été un fort succès auprès des jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE la MRC des Sources contribue d'un montant de 1 000 \$ pour soutenir la tournée des Grands Jeux-dis de Québec en Forme.

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « Plan d'action loisir MRC des Sources».

Adoptée.

QUÉBEC EN FORME

Aucun sujet.

PISTES CYCLABLES

Aucun sujet.

CULTURE

Aucun sujet.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

APPUI – MRC D'ACTON

DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLÈRES

Sans suite

2008-05-6356

APPUI – FÉDÉRATION DES TRAVAILLEUR(EUSE)S DU QUÉBEC –
TAUX DE CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT ESTRIE
SECTEUR MANUFACTURIER

CONSIDÉRANT que l'Estrie se classe au premier rang en pourcentage des emplois perdus (34 %) tandis que la région métropolitaine de Sherbrooke démontre aussi avoir été fortement touchée avec la perte de 5 200 emplois (28,9 %) pour la même période ;

CONSIDÉRANT que lors du récent budget provincial, le gouvernement a proposé d'instaurer un taux de crédit d'impôt à l'investissement de 5 %, à être toutefois majoré à 20 % dans une zone intermédiaire, à 30 % lorsque l'investissement sera réalisé dans la région du Bas-Saint-Laurent et à 40 % dans une zone éloignée ;

CONSIDÉRANT que les entreprises de la région de l'Estrie ne peuvent actuellement se prévaloir que d'un taux de crédit à l'investissement de 5 %, mesure jugée insuffisante et qui devrait être portée à un minimum de 20 % ;

CONSIDÉRANT que la reconversion industrielle de nos entreprises, la mise à niveau des technologies et des équipements de production ne peuvent s'effectuer que par de nombreux et importants investissements ;

CONSIDÉRANT qu'il faut mettre en place des solutions pour non pas faire compétition aux autres régions ou leur retirer quel qu'avantage que ce soit, mais plutôt soutenir les entreprises déjà établies en Estrie et protéger les emplois existants ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QU'une résolution appuyant la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec soit adressée au Premier ministre Jean Charest, lui demandant de hausser le taux du crédit d'impôt à l'investissement à un minimum de 20 % pour la région de l'Estrie ;

QUE cette même résolution soit également adressée à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

Adoptée.

APPUI – MRC D'ANTOINE-LABELLE
PRISE EN CHARGE DES PONTS COUVERTS PAR LE
GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Sans suite.

À TITRE DE RENSEIGNEMENTS

MAMR – CANDIDATURE MRC HÔTESSE
GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ

Un avis du ministère des Affaires municipales et des Régions, direction du développement rural et région est déposé concernant la réception du dossier de candidature de la MRC comme MRC hôtesse lors de la tenue de la première édition des Grands Prix de la ruralité de septembre 2008. Madame Jacynthe Bourget, agente de développement rural, annonce que la MRC hôtesse sera connue d'ici la fin mai

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE
ÉTUDE DE FAISABILITÉ PARC RÉGIONAL – 1^{ER} VERSEMENT

Un premier versement de 12 000 \$ (sur une subvention totale de 15 000 \$) a été transmis à la MRC par la CRÉE dans le dossier d'étude de faisabilité et de caractérisation pour un parc régional dans la MRC des Sources.

RURALITÉ, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

2008-05-6357
RAPPORT ANNUEL DU PACTE II (2007)

CONSIDÉRANT l'article 4 (F) de l'Entente du Pacte rural entre le gouvernement du Québec et la MRC des Sources, le 27 février 2007, engageant la MRC à produire annuellement à la ministre, selon un modèle fourni par celle-ci, un rapport d'activités comprenant notamment les retombées de la mise en œuvre du Pacte rural et des activités menées par son agente de développement rural;

CONSIDÉRANT que ce rapport annuel, dans sa version en ligne, fournit la liste des projets et des initiatives soutenus et, pour chacun des projets, le nom des

promoteurs, les sommes accordées, les objectifs visés et l'impact du projet sur le milieu ou auprès de la clientèle concernée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources approuve le **Rapport annuel d'activités du Pacte rural pour la MRC des Sources pour l'année 2007**, et que ce rapport soit transmis au ministère des Affaires municipales et des Régions – Direction régionale de l'Estrie.

Adoptée.

2008-05-6358

GRANDS PRIX RURALITÉ 2008 – MISE EN CANDIDATURE DE LA MRC DES SOURCES COMME MRC HÔTESSE
MODIFICATION RÉSOLUTION 2008-03-6267

CONSIDÉRANT la volonté de la ministre des Affaires municipales et des Régions de tenir la première édition des Grands Prix de la ruralité en septembre 2008;

CONSIDÉRANT que les Grands Prix de la ruralité visent à rendre hommage aux leaders du développement rural et à souligner les initiatives et les innovations liées à la mise en œuvre des pactes ruraux selon 5 catégories : Hommage, Mobilisation, Excellence pour l'innovation, Agent rural de l'année, Organisme rural de l'année;

CONSIDÉRANT que les Grands Prix clôtureront la Journée de la ruralité;

CONSIDÉRANT que la Journée de la ruralité se tiendra à proximité du lieu où se tiendra la remise des Grands Prix de la ruralité;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de l'organisation de cette journée relève du ministère des Affaires municipales et des Régions et que ce dernier croit que la MRC hôtesse sera au cœur de l'organisation des Grands Prix de la ruralité puisqu'elle est l'un des principaux acteurs de la Politique nationale de la ruralité;

CONSIDÉRANT que les Grands Prix de la ruralité prendront la forme d'une fête champêtre sous un chapiteau, que la cérémonie débutera par un cocktail et que la soirée se terminera par un spectacle gratuit, également sous le chapiteau, animé par des artistes du milieu;

CONSIDÉRANT que le secteur du Camp musical dans le secteur Trois-Lacs de la Ville d'Asbestos est l'endroit idéal pour tenir la Journée de la ruralité et que ce site répond aux exigences techniques et qualificatives du ministère des Affaires municipales et des Régions pour la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Saint-Camille constitue un site exceptionnel pour la tenue des Grands prix de la ruralité et que site répond aux exigences techniques et qualificatives du ministère des Affaires municipales et des Régions pour la tenue de l'événement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources soumette sa candidature à titre de MRC hôtesse pour la tenue des premiers Grands Prix de la ruralité;

QUE le dossier de candidature propose le site du Camp Musical du secteur Trois-Lacs de la Ville d'Asbestos pour la tenue la Journée de la ruralité et la Municipalité du Canton de Saint-Camille pour la tenue de l'événement des Grands prix de la ruralité;

QUE le Conseil de la MRC des Sources mandate madame Jacynthe Bourget, agente de développement rural, à élaborer le dossier de mise en candidature de MRC Hôtesse.

QUE cette présente résolution modifie la résolution 2008-03-6267.

Adoptée.

REDDITION DE COMPTES – SUIVI

Madame Jacynthe Bourget, agente de développement rural de la MRC, fait rapport au Conseil que les redditions de comptes dans le cadre du Pacte rural I n'ont été finalisées que par la Ville de Danville. Elle invite les autres municipalités à conclure leur reddition de comptes pour que le tout soit adopté en séance de juin de la MRC. Elle rappelle qu'il est stipulé à l'*Entente du Pacte rural entre le gouvernement du Québec et la MRC des Sources* (article 8 d) qu'un an après la fin du Pacte I, *la MRC doit rembourser au ministre, à l'expiration de la présente convention, soit le 27 juin 2008, tout surplus non utilisé de l'aide financière octroyée*, ce qui signifie que les organismes qui n'ont pas effectué leur reddition de comptes pourraient être sujets à une demande de remboursement.

PACTE RURAL II – PROJETS SUPRALOCAUX

2008-05-6359

PACTE RURAL 2007-2014 – PROJETS SUPRALOCAUX **PROJET III-2008 : AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE** **CONDITIONNEMENT PHYSIQUE** **PROMOTEUR : CENTRE RÉCRÉATIF CONNIE DION**

CONSIDÉRANT le projet « **Aménagement d'un centre de conditionnement physique** » présenté par le **Centre récréatif Connie Dion** dans le cadre du volet supralocal de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à réaménager les espaces existants pour accueillir le centre de conditionnement physique : salle de vestiaires, salle pour l'entraînement cardio, accès indépendant vers l'extérieur, construction d'un 2e étage pour avoir une salle multifonctionnelle pour la pratique du judo, karaté, yoga, etc.;

CONSIDÉRANT que ces travaux permettront à l'aréna d'offrir des services tout au long de l'année, tout en consolidant 12 emplois et en en créant 2 nouveaux à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce projet améliore l'offre d'activités sociales, culturelles et de loisirs dans la MRC;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Centre récréatif Connie Dion est au montant de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un avis favorable du comité local d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « **Aménagement d'un centre de conditionnement physique** » présenté par le **Centre récréatif Connie Dion** pour un montant de **40 000 \$** dans le cadre du volet supralocal de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

QUE le versement de 40 000 \$ soit effectué selon les modalités suivantes :

- un montant de 20 000 \$ au début du projet;
- un montant de 20 000 \$ sur présentation lors du dépôt du rapport final accompagné des pièces justificatives.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire « Pacte rural, projets supralocaux ».

Adoptée.

2008-05-6360

PACTE RURAL 2007-2014 – PROJETS SUPRALOCAUX

PROJET IV-2008 : PORTAIL MES SOURCES : PHASE 2

PROMOTEUR : LE P'TIT BONHEUR DE SAINT-CAMILLE

CONSIDÉRANT le projet « **Portail Mes Sources : phase 2** » présenté par l'organisme **Le P'tit Bonheur de Saint-Camille** dans le cadre du volet supralocal de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à consolider le portail d'information en ouvrant des sections spéciales, des pages municipales et une base de données de l'offre immobilière, de même qu'à développer des outils de collaboration à distance et de formation visant le partage des connaissances et d'expertises contribuant au développement de la MRC;

CONSIDÉRANT que cet outil promotionnel offre une plus grande visibilité et attractivité de la région tout en contribuant au développement d'une communauté apprenante, innovante et solidaire;

CONSIDÉRANT que ce projet créera 3 emplois locaux dans l'économie du savoir;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du P'tit Bonheur de Saint-Camille est au montant de 25 000 \$ pour la première année, et 60 000 \$ au total;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Germain Ducharme

QUE la MRC des Sources accepte de financer la première année du projet « **Portail Mes Sources : phase 2** » présenté par l'organisme **Le P'tit Bonheur de Saint-Camille** pour un montant de **25 000 \$** dans le cadre du volet supralocal de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

QUE le versement de 25 000 \$ soit effectué selon les modalités suivantes :

- un montant de 12 500 \$ au début du projet;
- un montant de 12 500 \$ sur présentation lors du dépôt du rapport final accompagné des pièces justificatives.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire « Pacte rural, projets supralocaux ».

Adoptée.

PACTE RURAL 2007-2014 – PROJETS SUPRALOCAUX

« RETOUR AUX SOURCES : PHASE 3 »

PROMOTEUR : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE ST-ADRIEN

Le Comité consultatif recommande de reporter la décision sur l'acceptation du projet « **Retour aux sources : phase 2** » à la séance de juin, le temps d'obtenir les informations supplémentaires relativement à ce projet.

PACTE RURAL 2007-2014 – PROJETS SUPRALOCAUX
« AU CŒUR DE L'ACTION POUR LES PROCHES AIDANTS »
PROMOTEUR : COOPÉRATIVE EN SOINS ET SERVICES LA CORVÉE

Malgré la qualité du projet présenté par la Corvée de Saint-Camille, le Comité consultatif rejette la demande de 20 000 \$ pour le projet « Au cœur de l'action pour les proches aidants » en raison de l'enveloppe budgétaire restreinte.

PACTE RURAL 2007-2014 – PROJETS SUPRALOCAUX
« CRÉATION D'UN REGROUPEMENT D'ARTISTES ARTISANS »
PROMOTEUR : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE SAINT-CAMILLE

Malgré la qualité du projet présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille, le Comité consultatif rejette la demande de 7 000 \$ pour le projet « Création d'un regroupement d'artistes et artisans du territoire » en raison de l'enveloppe budgétaire restreinte.

PACTE RURAL 2007-2014 – PROJETS SUPRALOCAUX
« ACQUISITION D'UN CHAPITEAU »
PROMOTEUR : SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE WOTTON

Malgré la qualité du projet présenté par la Société d'histoire de Wotton, le Comité consultatif rejette la demande de 19 200 \$ pour le projet « Acquisition d'un chapiteau » en raison de l'enveloppe budgétaire restreinte.

PACTE RURAL 2007-2014 – PROJETS SUPRALOCAUX
« POUR UNE ÉDUCATION DIGNE DES ENFANTS DE NOS COMMUNAUTÉS »
PROMOTEUR : OPP DE L'ÉCOLE CHRIST ROI DE SAINT-CAMILLE

Malgré la qualité du projet présenté par la L'OPP de l'école Christ-Roy, le Comité consultatif rejette la demande de 3 500 \$ pour le projet « Pour une éducation digne des enfants de nos communautés » en raison de l'enveloppe budgétaire restreinte.

Le Comité demande que des informations soient transmises à l'OPP afin qu'elle puisse adresser sa demande aux fondations Shell Canada et Canadian Tire.

PACTE RURAL 2007-2014 – PROJETS SUPRALOCAUX
« VERS UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE »
PROMOTEUR : COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA CLÉ DES CHAMPS

Malgré la qualité du projet présenté par la Clé des champs de Saint-Camille, le Comité consultatif rejette la demande de 7 500 \$ pour le projet « Vers une communauté nourricière » en raison de l'enveloppe budgétaire restreinte.

PACTE RURAL II – PROJETS SUPRALOCAUX

2008-05-6361
PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL
« PORTAIL MES SOURCES : PHASE 2 »
PROMOTEUR : LE P'TIT BONHEUR DE SAINT-CAMILLE
(PROJET 02-2008) MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE

CONSIDÉRANT le projet « **Portail Mes Sources : phase 2** » dans le cadre du volet local de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à développer les outils de collaboration à distance, soit de faciliter le partage des connaissances et les communications des différents réseaux qui contribuent au développement de la localité de Saint-Camille et de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet s'arrime à l'orientation 2 de la municipalité du Canton de Saint-Camille portant sur l'accroissement démographique;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du P'tit Bonheur de Saint-Camille est au montant de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un avis favorable du comité local de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « **Portail Mes Sources : phase 2** » présenté par le **P'tit Bonheur de Saint-Camille** pour un montant de **4 000 \$** dans le cadre du volet local de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

QUE le versement de 4 000 \$ soit effectué selon les modalités suivantes :

- un montant de 2 000 \$ en début du projet, lorsque la reddition de comptes du projet Portail Mes Sources financé par le Pacte rural 2002-2007 aura été reçu et accepté par la MRC;
- un montant de 2 000\$ lorsque le rapport final du projet, incluant la reddition de comptes et les pièces justificatives, aura été reçu et accepté par la MRC.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire « Pacte rural, projets locaux ».

Adoptée.

2008-05-6362

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL

« VERS UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE »

PROMOTEUR : COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA CLÉ DES CHAMPS

(PROJET 03-2008) MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE

CONSIDÉRANT le projet « **Vers une communauté nourricière** » présenté dans le cadre du volet local de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à poursuivre le projet de communauté nourricière par le remaniement du point de vente de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT que la coopérative souhaite, par ce projet, se doter de nouvelles infrastructures (auvent et pancartes) pour améliorer l'accès des citoyens aux services;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux enjeux relatifs à la communauté nourricière de la planification stratégique de Saint-Camille *Horizon 2007-2014*;

CONSIDÉRANT que ce projet est une réponse adaptée aux tendances démographiques variées;

CONSIDÉRANT que ce projet est une réponse à la mondialisation des marchés;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Coopérative de solidarité La Clé des champs est de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un avis favorable du comité local de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « **Vers une communauté nourricière** » présenté par la **Coopérative de solidarité La Clé des champs** pour un montant de **4 000 \$** dans le cadre du volet local de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

QUE le versement de 4 000 \$ soit effectué selon les modalités suivantes :

- un montant de 2 000 \$ au début du projet;
- un montant de 2 000\$ lorsque le rapport final du projet, incluant la reddition de comptes et les pièces justificatives, aura été reçu et accepté par la MRC.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire « Pacte rural, projets locaux ».

Adoptée.

2008-05-6363

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL

« SAINT-CAMILLE EN MODE PRÉVENTION POUR SES AÎNÉS»

PROMOTEUR : COOP DE SOLIDARITÉ EN SOINS ET SERVICES LA CORVÉE

(PROJET 04-2008) MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE

CONSIDÉRANT le projet « **Saint-Camille en mode prévention pour ses aînés** » présenté dans le cadre du volet local de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à améliorer l'offre de services gratuits en matière de prévention offerte aux aînés de la communauté de Saint-Camille par la mise sur pied et l'animation de séances d'activités physiques, la participation à la journée annuelle des aînés, la réalisation d'une activité de réminiscence, l'offre d'une ressource humaine pour la préparation du terrain avant l'activité;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux enjeux relatifs à la démographie de la planification stratégique de Saint-Camille *Horizon 2007-2014*;

CONSIDÉRANT que ce projet met en valeur le potentiel humain;

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un avis favorable du comité local de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « **Saint-Camille en mode prévention pour ses aînés** » présenté par la **Coopérative de solidarité en soins et services La Corvée** pour un montant de **4 000 \$** dans le cadre du volet local de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

QUE le versement de 4 000 \$ soit effectué selon les modalités suivantes :

- un montant de 2 000 \$ au début du projet;
- un montant de 2 000\$ lorsque le rapport final du projet, incluant la reddition de comptes et les pièces justificatives, aura été reçu et accepté par la MRC.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire « Pacte rural, projets locaux ».

Adoptée.

2008-05-6364

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL

« ÉTUDES ET PLANIFICATION POUR UN SENTIER

MULTIFONCTIONNEL»

PROMOTEUR : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE SAINT-CAMILLE

(PROJET 05-2008) MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

CONSIDÉRANT le projet « **Études et planification pour un sentier multifonctionnel** » présenté dans le cadre du volet local de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à démarrer le projet d'études et de planification pour la réalisation de la mise en œuvre d'un sentier multifonctionnel accessible à tous les groupes d'âge, avec un circuit à l'intérieur des limites du village jusqu'au parcours pour les sportifs et amant de la nature, qui pourrait aboutir au lac Watopéka;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux enjeux relatifs à la démographique et à celui des « Infrastructures et sécurité » de la planification stratégique de Saint-Camille *Horizon 2007-2014*;

CONSIDÉRANT que ce projet met en valeur les ressources naturelles du territoire;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation au montant de **3 840 \$**, soit la limite permise de 80 %, aux membres du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « **Études et planification pour un sentier multifonctionnel** » présenté par la **Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille** pour un montant de **3 840 \$** dans le cadre du volet local de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

QUE le versement de 3 840 \$ soit effectué selon les modalités suivantes :

- un montant de 1 920 \$ au début du projet;
- un montant de 1 920\$ lorsque le rapport final du projet, incluant la reddition de comptes et les pièces justificatives, aura été reçu et accepté par la MRC.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire « Pacte rural, projets locaux ».

Adoptée.

Modifie résolution
2007-10-6078 du
15 octobre 2007

2008-05-6365

POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2007-2014

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2007-10-6078

APPUI AU PROJET DE LABORATOIRE

« UNE COMMUNAUTÉ APPRENANTE, INNOVANTE ET SOLIDAIRE :

UN MODÈLE PORTEUR DE DÉVELOPPEMENT RURAL »

DE L'ASSOCIATION LE P'TIT BONHEUR DE SAINT-CAMILLE

CONSIDÉRANT le dépôt, par le gouvernement du Québec, de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 qui vise à faciliter et à mieux soutenir le développement des communautés et des territoires ruraux de l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT que cette Politique propose de mener en milieu rural 25 expériences approfondies de développement dans des champs d'activité peu étudiés et peu éprouvés, et représentant des voies d'avenir;

CONSIDÉRANT que ces expériences, présentées sous la forme de laboratoires ruraux, constituent en soi une innovation; qu'elles correspondent à des projets inédits à durée limitée, pouvant s'étendre jusqu'à six ans, proposés et mis en œuvre par des organismes ou institutions localisés en milieu rural;

CONSIDÉRANT que les communautés rurales peuvent apprendre les unes des autres et bénéficier mutuellement de leurs expériences et que chaque équipe responsable d'un laboratoire a l'obligation de diffuser ses constats et résultats dans le reste du Québec tout au long de son expérimentation et selon une approche prévue dès le démarrage du projet;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de laboratoire par l'Association Le P'tit Bonheur de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT que ce laboratoire prend racine dans la municipalité du Canton de Saint-Camille et qu'il favorise l'intégration de d'autres municipalités du territoire de la MRC des Sources et d'ailleurs dans la mise en œuvre de l'expérience-pilote;

CONSIDÉRANT que la thématique retenue est « Les modèles de développement rural porteurs »;

CONSIDÉRANT que le laboratoire présenté par l'Association Le P'tit Bonheur de Saint-Camille vise à explorer un modèle de développement basé sur la perspective qu'une communauté apprenante, innovante et solidaire renouvelle la démographie et pérennise le développement local intégré et durable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources appuie le projet de laboratoire présenté par Le P'tit Bonheur de Saint-Camille au ministère des Affaires municipales et des Régions, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, Mesures des laboratoires ruraux, sous le thème « Les modèles de développement rural porteur »;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2007-10-6078.

Adoptée.

AMÉNAGEMENT

2008-05-6366

NOMINATION DU PRÉFET-SUPPLÉANT AU SEIN DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT que le Comité d'aménagement est généralement chargé de former la commission devant tenir les assemblées publiques en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT que la MRC, par la résolution numéro 2008-04-6311 adoptée lors de la séance du 21 avril 2008, a chargé les membres du Comité d'aménagement de tenir une assemblée publique à l'égard du « Projet de Règlement numéro 158-2008 relatif à la protection des milieux forestiers de la MRC des Sources » ;

CONSIDÉRANT que cette assemblée publique aura lieu le 22 mai 2008 ;

CONSIDÉRANT que cette commission doit, en vertu de l'article 79.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, être présidée par le préfet ou par un autre membre de la commission désigné par le préfet ;

CONSIDÉRANT l'élection, le 21 avril 2008, de monsieur Pierre Therrien à titre de préfet-suppléant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE la nouvelle liste des membres du Comité d'aménagement soit et est composée de :

- Jacques Hémond, préfet ;
- Pierre Therrien, préfet-suppléant ;
- René Perreault ;
- Ghislain Drouin ;
- Langevin Gagnon

Adoptée.

2008-05-6367

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES
VOLET II - PRIORISATION DES PROJETS PRÉSENTÉS (ANNÉE 2008)

CONSIDÉRANT que, suite à un appel de projets, six projets pour le territoire de la MRC des Sources ont été présentés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II – 2007-2008;

CONSIDÉRANT que tous les projets ont été étudiés *via* le Comité consultatif de la Table de coordination agroforestière de la région d'Asbestos (TACARA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité selon un pointage attribué à chacun des projets;

CONSIDÉRANT que lesdits projets ont comme objectif général de favoriser la réalisation d'activités qui visent à maintenir ou à améliorer la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par la conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources entérine la recommandation du Comité consultatif de la Table de coordination agroforestière de la région d'Asbestos (TACARA) et qu'il priorise les projets ci-dessous en y attribuant les montants respectifs de l'enveloppe budgétaire disponible au montant de 50 000 \$:

Promoteur	Projet	Montant accordé
1. Aménagement forestier coopératif de Wolfe	Plantation d'arbres à noix et à glands	15 000 \$
2. MRC des Sources	Production d'un plan d'affaires pour le parc régional de Ham-Sud	25 000 \$
3. Aménagements Natur'Eau Lac	Des arbres pour valoriser notre territoire	10 000 \$
Total		50 000 \$

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources donne avis que les cinq projets présentés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II sont conformes aux orientations et aux objectifs du Schéma d'aménagement en vigueur et qu'ils ne contreviennent pas aux dispositions du document complémentaire et du Règlement de contrôle intérimaire numéro 129-2005 de la Municipalité régionale de comté des Sources portant sur diverses dispositions relatives à l'aménagement en milieu rural.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources informe les promoteurs que les projets devront faire l'objet, le cas échéant, de toutes les autorisations nécessaires.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources informe les promoteurs que les projets de reboisement et de plantation devront être faits en conformité avec l'article 6.1.1 du Document complémentaire du Schéma d'aménagement qui se lit comme suit :

« **6.1.1 Normes régissant l'utilisation des meilleurs sols agricoles**

◊ **Affectation AGRICULTURE**

À l'intérieur de l'affectation AGRICULTURE, les terres agricoles présentant un potentiel élevé, soit majoritairement de niveau 1, 2, 3, 4 ou 5 selon la classification de l'inventaire des terres du Canada, ne pourront faire l'objet d'un reboisement.

◊ **Affectation RURALE**

À l'intérieur de l'affectation RURALE, les terres agricoles présentant un potentiel agricole des sols majoritairement de niveau 1, 2, 3 ou 4 selon la classification de l'inventaire des terres du Canada, ne pourront faire l'objet d'un reboisement. ».

Adoptée.

2008-05-6368

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DE CARACTÉRISATION – PARC RÉGIONAL

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a, par la résolution numéro 2008-03-6270, accepté le « Devis pour soumission pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de caractérisation dans le cadre de la création d'un parc régional dans la MRC des Sources », sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées par les ministères et organismes gouvernementaux et de son approbation finale par les conseillers légaux de la MRC ;

CONSIDÉRANT les échanges et rencontres avec les ministères et organismes gouvernementaux sur ce document au cours des mois de mars, avril et mai 2008 ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées par les ministères et organismes gouvernementaux à la structure et au contenu du devis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources accepte la version modifiée du « Devis pour soumission pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de caractérisation dans le cadre de la création d'un parc régional dans la MRC des Sources » ;

Adoptée.

RÈGLEMENT SUR L'ABATTAGE D'ARBRES ET MODIFICATION AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT – AVIS DES MUNICIPALITÉS

Caroline Marchand explique au Conseil de la MRC qu'il est important que les municipalités donnent leur avis sur le « Règlement numéro 159-2008 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement (Affectation « Forêt ») et sur le « Règlement numéro 158-2008 relatif à la protection des milieux forestiers ». En effet, en vertu des articles 52 et 79.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités ont 45 jours pour se prononcer sur ces projets de règlements. C'est à la fin de cette période de consultation et après avoir tenu une assemblée publique que la MRC peut procéder à l'adoption des règlements. La période de consultation des municipalités peut toutefois prendre fin le jour de la

réception de la dernière des résolutions transmises par celles-ci indiquant leur avis sur les projets de règlement.

En raison de ces délais, il serait important que les municipalités donnent leur avis sur ces projets de règlement à leur séance du mois de juin. Cela permettrait l'adoption du « Règlement numéro 159-2008 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement (Affectation « Forêt ») et du « Règlement numéro 158-2008 relatif à la protection des milieux forestiers » le 16 juin 2008. Un modèle de résolution en ce sens sera transmis à tous les bureaux municipaux.

FIBRE OPTIQUE

En réponse à une question du conseiller Claude Larose, l'agente de développement rural, madame Jacynthe Bourget, explique qu'une rencontre concernant le modèle d'affaires est prévu pour le jeudi 22 mai. Elle informe également les élus que même si les modalités d'accès aux 22 M \$ du programme Villages branchés du ministère des Affaires municipales et des Régions ne seront connues qu'en 2009, la MRC peut déjà déposer une lettre d'intention concernant son projet de déploiement d'Internet haute vitesse. Enfin, elle indique qu'elle a fait appel aux membres de son comité provisoire pour connaître leur avis sur les deux offres déposées. Comme les avis diffèrent, elle mentionne qu'il serait important de faire appel à l'expertise de Marquis Thibodeau, conseiller de la MRC pour ce dossier.

DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

APPEL D'OFFRES D'HYDRO-QUÉBEC

Le directeur général rapporte le résultat des appels d'offres d'Hydro-Québec pour l'implantation d'éoliennes dans la MRC des Sources. Le projet de la firme 3CI de s'implanter chez nous n'a pas été retenu.

POSTE DE POLICE DE WOTTON

ADMINISTRATION

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2008

L'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2008 est remis aux membres du Conseil à titre de renseignements.

TAUX HORAIRE POUR TRAVAUX EXCÉDENTAIRES

PERSONNEL D'ENTRETIEN – POSTE DE POLICE DE WOTTON

Monsieur Frédérick Michaud, directeur général de la MRC et gestionnaire du poste de police, mentionne que le Conseil de la MRC a convenu d'effectuer une recherche auprès de MRC comparables afin de déterminer les échelles salariales qui y sont en vigueur, ceci afin de mener à l'élaboration d'une politique salariale pour les employés de la MRC en fonction des principes d'équité et à la mesure de la MRC des Sources.

AGRANDISSEMENT DU POSTE DE POLICE

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ADOPTION DES PLANS DE MISE EN ŒUVRE DES MUNICIPALITÉS

La Municipalité de Wotton n'a pu déposer à la MRC son plan de mise en œuvre local. Monsieur Frédérick Michaud a proposé à la direction générale de Wotton une démarche permettant d'accélérer la finalisation du dossier. La MRC se chargera de transmettre au ministère le plan de mise en œuvre de Wotton pour une validation préliminaire, ce qui devrait raccourcir le processus et permettre son adoption dans des délais raisonnables.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jacques Hémond annonce qu'il ne pourra être présent à la rencontre du CSP du 12 juin prochain. La secrétaire devra veiller à vérifier s'il y aura quorum, faute de quoi la rencontre devra être reportée.

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT

2008-05-6369

LISTE DES CHÈQUES DU 16 AVRIL AU 13 MAI 2008

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le secrétaire-trésorier est autorisé à les payer :

numéros 20080058 à 20080074 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 50 459,65 \$.

Adoptée.

2008-05-6370

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2008

SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et des dépenses par la secrétaire de direction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE l'État des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 avril 2008 préparé par la secrétaire soit et est déposé.

Adoptée.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Aucun sujet.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

2008-05-6371

BRIGADE VERTE

COMITÉ DE SÉLECTION POUR EMBAUCHE DU COORDONNATEUR

CONSIDÉRANT que le projet Brigade verte poursuivra pour une huitième année sa campagne de sensibilisation et d'animation sur le recyclage ;

CONSIDÉRANT le projet de « Brigade verte » qui requiert à chaque été l'embauche d'un coordonnateur responsable de la planification et de la tenue d'activités d'information et de sensibilisation ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste de coordonnateur de la Brigade verte annoncé dans divers canaux de recherche d'emploi ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller René Perreault

QU'un comité formé du préfet et du directeur général de la MRC soit chargé d'analyser les curriculum vitae et de rencontrer le 3 juin 2008 les postulants retenus.

Adoptée.

MATIÈRES RECYCLABLES

Aucun sujet.

EAU

En vertu de l'article 445 du Code municipal, comme aucune dispense de lecture n'avait été demandée, le règlement 157-2008 est lu à haute voix par madame Caroline Marchand.

2008-05-6372

ADOPTION DU RÈGLEMENT 157-2008

TRAVAUX D'ENTRETIEN – COURS D'EAU CHAMPOUX

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES
RÈGLEMENT NUMÉRO 157-2008 RELATIF À L'ENTRETIEN D'UNE
PARTIE DU COURS D'EAU CHAMPOUX À DANVILLE**

ATTENDU que le « Règlement relatif au cours d'eau Champoux et branches » adopté par le Bureau des Délégués des Comtés de Richmond et Wolfe le 31 août 1967 et entré en vigueur le 23 septembre 1967;

ATTENDU que ce règlement avait pour but de permettre de creuser, entre autres, le tronçon principal de ce cours d'eau depuis son origine jusqu'à une branche située au sud-ouest de la Route 249;

ATTENDU que ce règlement avait également pour but de permettre de redresser le même tronçon de façon à en éliminer ou à en réduire les coudes partout où il était avantageux de le faire sans trop s'éloigner du lit du cours d'eau de l'époque;

ATTENDU que le « Règlement numéro 157-2008 relatif à l'entretien d'une partie du cours d'eau Champoux à Danville » a pour but de permettre de creuser le cours d'eau Champoux d'environ 40 centimètres sur une distance de 185 mètres;

ATTENDU que ce règlement a aussi pour but de permettre l'enlèvement de petits amas de graviers et de sédiments accumulés dans le littoral;

ATTENDU que la partie du cours d'eau Champoux visée par ces travaux est située sur les lots P2A du rang 3 du cadastre du Canton de Shipton et 2-C-2-P du rang 4 du cadastre du Canton de Shipton;

ATTENDU qu'en raison du « Règlement relatif au cours d'eau Champoux et branches », il s'agit de travaux d'entretien d'un cours d'eau qui ne nécessitent pas de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU que la MRC doit prévoir la répartition des coûts reliés à l'exécution de ces travaux ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 21 avril 2008, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE soit ordonnée et statuée par ce règlement la réalisation des travaux qui suivent, à savoir :

ARTICLE 1 : LIEU D'EXÉCUTION

La partie du cours d'eau Champoux à travailler est située sur les lots 2-C-2-P du rang 4 du cadastre du Canton de Shipton et P2A du rang 3 du cadastre du Canton de Shipton dans la Ville de Danville. Les travaux sont effectués à environ soixante-quinze mètres (75 m) à l'Ouest de la Route 249, à partir de la limite du lot 2-C-2-P et du lot 2C-4-P du rang 4 du cadastre du Canton de Shipton vers l'amont du cours d'eau jusqu'à la limite du lot P2A du rang 3 du cadastre du Canton de Shipton, à la limite de la Ville de Danville et de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor sur une distance d'environ cent quatre-vingt-cinq mètres (185 m), et ce, tel qu'indiqué au Plan 1.

ARTICLE 2 : DEVIS DES TRAVAUX POUR LE COURS D'EAU CHAMPOUX

La MRC décrète l'exécution de travaux sur le cours d'eau Champoux selon la description et aux conditions suivantes :

- a) Le cours d'eau garde ses dimensions actuelles, à l'exception :
 1. du creusage du lit du cours d'eau jusqu'à un maximum de 40 centimètres (40 cm) de profond;
 2. de l'enlèvement des amas de graviers et de sédiments accumulés dans le littoral;
 3. les travaux doivent respecter les autres critères de conception du « Règlement relatif au cours d'eau Champoux et branches » adopté par le Bureau des Délégués des Comtés de Richmond et Wolfe le 31 août 1967 et entré en vigueur le 23 septembre 1967, à l'exception de la pente des talus qui doit être de 2 horizontal : 1 vertical.
- b) La pente longitudinale du cours d'eau est aussi régulière que possible, compte tenu de la conformation du terrain.
- c) Les matériaux utilisés doivent être exempts de particules fines.
- d) L'aire de travail doit être minimale.
- e) Les travaux doivent être réalisés dans le plus court délai possible.
- f) Une barrière à sédiments (membrane ou balles de foin) permettant d'isoler l'aire de travail et minimiser le transport de particules fines doit être installée. Cette barrière doit être démantelée à la fin du chantier.
- g) La réalisation des travaux doit se faire à partir de la rive et la machinerie ne peut passer dans le cours d'eau.
- h) L'entretien de la machinerie utilisée doit être effectué à plus de 30 mètres de tout cours d'eau ou lac. La machinerie doit être propre et en bon état et sans fuite d'huile.
- i) Tout déversement de contaminants doit faire l'objet de mesures immédiates d'intervention pour confiner et récupérer les produits et en disposer en conformité avec les lois et règlements en vigueur et un avis à la Direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit être transmis le plus tôt possible.
- j) Les matériaux provenant de l'excavation doivent être disposés à plus de 30 mètres de tout cours d'eau, lac ou milieu humide.
- k) Les travaux doivent être effectués entre le 15 juin et le 15 septembre, en période de basses eaux et de faible hydraulité.

- l) Durant les travaux, une fosse à sédiments temporaire doit être aménagée immédiatement en aval de la zone d'intervention; le seuil temporaire et les sédiments accumulés dans la fosse doivent être enlevés dès la fin des travaux en assurant de redonner au cours d'eau un profil continu d'amont en aval.
- m) Dans les 48 heures suivant la fin des travaux, la bande riveraine doit être restaurée sur au moins quatre mètres (4 m) de largeur à l'aide d'un empierrement et d'un ensemencement herbacé et arbustif. Il est prohibé d'utiliser des fertilisants et des pesticides. L'empierrement doit se limiter au littoral. Dans les courbes concaves du cours d'eau et qui présentent un problème d'érosion des berges, l'ensemencement doit être effectué à l'aide d'espèces arbustives.
- n) Il est procédé à l'accomplissement et à la surveillance des travaux conformément à l'article 4.2 de la « Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC des Sources ».

ARTICLE 5 : RÉPARTITION DES COÛTS

Le coût des travaux de construction, de réparation ou d'entretien est réparti de façon à être totalement à la charge de la Ville de Danville. Il en est de même des indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement. La Ville de Danville peut répartir les coûts des travaux de construction, de réparation ou d'entretien en prévoyant l'imposition d'un mode de tarification exigible des propriétaires des immeubles imposables aux fins de pourvoir au paiement de tout ou partie de la contribution exigible que la Ville de Danville doit assumer en vertu de « L'Entente pour confier à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et prévoir les modalités de son application ».

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINALES

Toutes les dispositions des règlements, procès-verbaux, actes de répartition ou actes d'accord incompatibles avec celles du présent règlement sont abrogés.

ARTICLE 7 : PLAN 1

Le Plan 1, daté du 20 mai 2008 et authentifié par le préfet et le secrétaire-trésorier adjoint fait partie intégrante de ce règlement de modification.

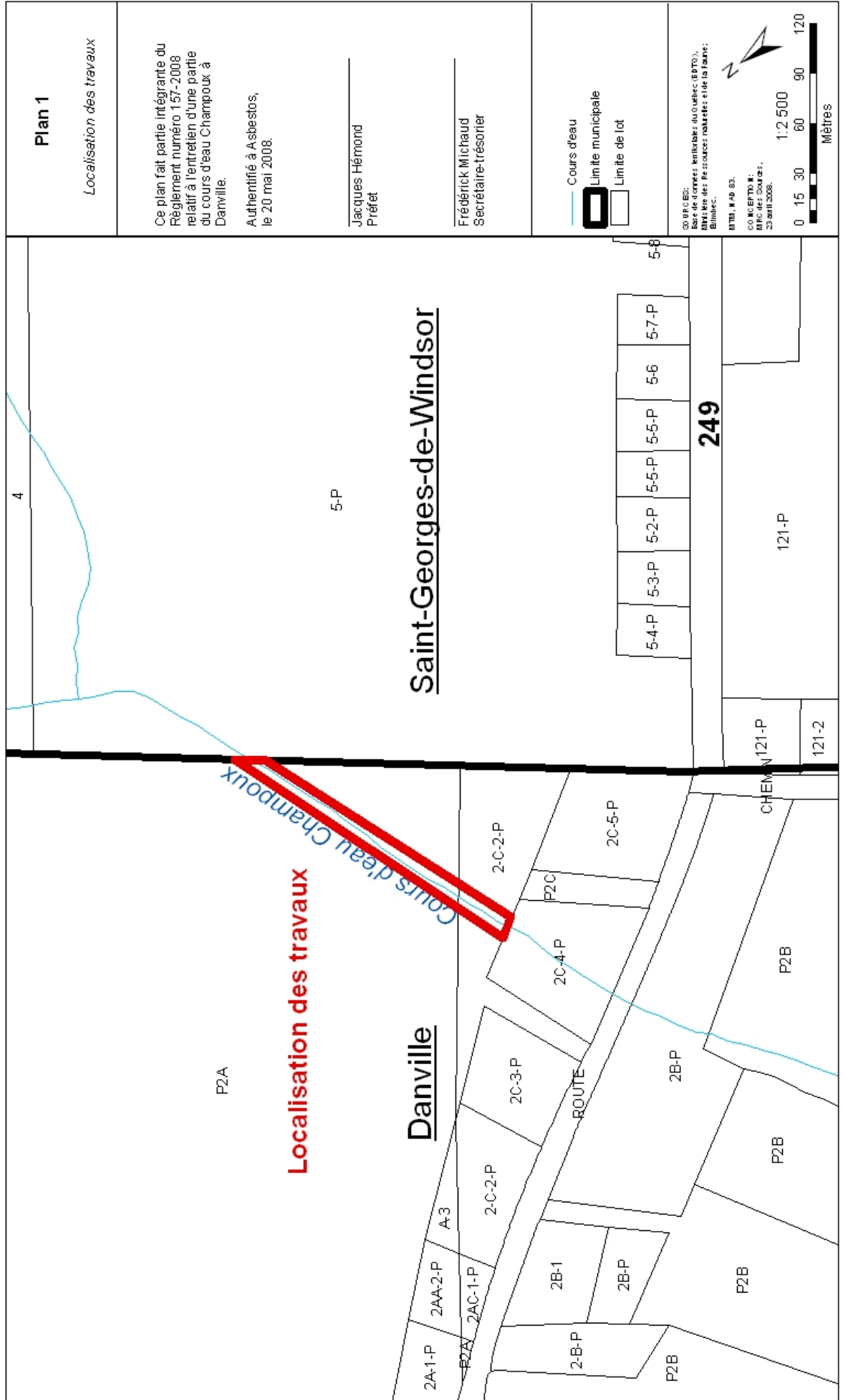
ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Frédéric Michaud
Secrétaire-trésorier

Jacques Hémond
Préfet

Adoptée.



RÉGIE DES TROIS-LACS (RIRPTL)
 Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYENS

Aucune demande de citoyens.

MRC FINANCES

2008-05-6373

LISTE DES CHÈQUES – COMPTES MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 15 avril 13 mai 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le secrétaire trésorier est autorisé à les payer : numéros 200800295 à 200800386 selon la liste fournie aux membres du Conseil pour un total de 270 298,03 \$.

Adoptée.

2008-05-6374

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2008

MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la préparation du rapport de l'État des revenus et des dépenses au 30 avril 2008 par la secrétaire-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller Germain Ducharme

QUE l'État des revenus et des dépenses de la MRC des Sources au 30 avril 2008 soit et est déposé.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION :

SOUPER DU TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DE L'ESCALE

INVITATION AU SOUPER

Sans suite.

2008-05-6375

CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MRC DES SOURCES

AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT que selon le calendrier de conservation des archives de la MRC des Sources, tel qu'approuvé par le Conseil de la MRC, certaines archives peuvent être éliminées;

CONSIDÉRANT que certaines archives ont déjà été détruites par le passé, mais que leur référence fait toujours partie de la liste des boîtes archivées dans la voûte de la MRC ;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit autoriser l'élimination des documents pour se conformer à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE le Conseil de la MRC des Sources reconnaisse la destruction antérieure des documents listés ci-dessous :

Code	Titre	Année	Année de destruction	Boîte
705-123	Programme P.R.I.L.	1992	2000	7-1
705-125	Programme P.R.I.L.	1993	2001	7-3
705-126	Programme P.A.D.	1993	2001	7-3
705-127	Programme P.A.R.C.Q.	1992	2000	7-1
705-127	Programme P.A.R.C.Q.	1003	2001	7-3
705-129	Programme RéparAction	1994-96	2004	7-7
705-129	Programme RénoVe	1995-96	2004	7-8
906-102	Rôle d'évaluation (St-Adrien, St-Camille, St-Georges, Ham-Sud, Shipton, Trois-Lacs, Wotton)	1990	2001	9-10
906-102	Rôle répartition	1949-82	2003	9-10
906-102	Rôle d'évaluation (St-Adrien, St-Camille, St-Georges, Ham-Sud, Shipton, Trois-Lacs, Wotton)	1990	2001	9-11
906-102	Rôle d'évaluation (St-Georges, Shipton, Wotton canton et village)	1991	2002	9-12
906-102	Rôle d'évaluation (St-Adrien, St-Camille, St-Georges, Ham-Sud, Shipton, Trois-Lacs, Wotton)	1992	2003	9-13
906-102	Rôle triennal 1991-92-93 – exercice 1993	1993	2004	9-14
906-102	Rôles d'évaluation	1989-90	2001	9-15
906-102	Rôle d'évaluation Shipton	1993	2004	9-15
906-102	Rôle d'évaluation (St-Adrien, St-Camille, St-Georges, Ham-Sud, Shipton, Trois-Lacs, Wotton)	1994	2005	9-16
906-102	Rôle triennal 1994-95-96 – exercice 1994	1994	2005	9-16
906-102	Rôle triennal 1994-95-96 – exercice 1995	1995	2006	9-17

QUE le Conseil de la MRC des sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire procéder à l'élimination des documents listés ci-dessous, en s'assurant que cette élimination soit faite conformément à la loi.

Code	Titre	Année	Année de destruction	Boîte
207-121	Comptes – factures MRC	1992-93	2001	2-3
207-121	Comptes – factures MRC	1994-95	2003	2-4
207-121	Comptes – factures MRC	1996-97	2005	2-5
207-121	Factures MRC	1998-99	2007	2-20
207-121	Factures et reçus MRC (incluant poste de police)	1999	2007	2-21
702-171	Schéma révisé – Modèles de règlements (zonage, etc.) Grand-Mère	1985		7-29
705-120-1	PRIL et PARCQ, Cartable de programme de rénovation	1994-96	2004	7-13
705-120-1	Programme RénoVe, Premier toit, Virage cartable	1994-96	2004	7-13
705-120-1	RéparAction, Rénovillage cartable	1994-96	2004	7-13
705-121	RénoVillage	1998-99	2007	7-10
705-122	Programme PAD (Parel, Virage, 1 ^{er} toit)	1994-98	2005	7-9
705-125	Programme P.R.I.L.	1992-93	2000	7-2
705-125	Programme P.R.I.L.	1994-96	2004	7-9
705-128	Virage Rénovation (boîte 1 de 3)	1994	2002	7-4
705-128	Virage Rénovation (boîte 2 de 3)	1994	2002	7-5
705-128	Virage Rénovation (boîte 3 de 3)	1994	2002	7-6
905-104	Mutations (Saint-Adrien)	1977-90	2001	9-1
905-104	Mutations (Canton) (St-Georges-de-Windsor)	1980-90	2001	9-2
905-104	Mutations (village) (St-Joseph-de-Ham-Sud)	1982-88	1999	9-3
905-104	Mutations (village) St-Georges-de-Windsor	1978-88	1999	9-3
905-104	Mutations (Shipton)	1985-88	1999	9-5
905-104	Mutations (Shipton)	1981-85	2003	9-4
905-104	Mutations (Shipton)	1989-91	2002	9-6

905-104	Mutations (Wotton canton – village)	1980-85	1999	9-8
905-104	Mutations (Wotton canton – village)	1985-90	2001	9-9
905-104	Mutations (St-Camille)	1980-90	2001	9-23
905-104	Mutations (Shipton)	1992-93	2004	9-25
905-104	Mutations (Shipton)	1993-95	2006	9-26
905-104	Mutations (Shipton)	1996-98	2005	9-27
905-104	Mutations (St-Joseph-dde-Ham-Sud)	1989-94	2005	9-29
905-104	Mutations (St-Georges-de-Windsor)	1990-93	2004	9-33
905-104	Mutations (St-Georges-de-Windsor)	1994-97	2008	9-34
905-104	Mutations (Wotton)	1991-94	2005	9-36
905-104	Rôle d'évaluation (St-Adrien, St-Camille, St-Georges, Ham-Sud, Shipton, Trois-Lacs, Wotton)	1993	2004	9-14
905-104	Rôle d'évaluation (St-Adrien, St-Camille, St-Georges, Ham-Sud, Shipton, Trois-Lacs, Wotton)	1995	2006	9-17

Adoptée.

2008-05-6376

SALON LES SOURCES D'EMPLOI (24 MAI 2008)

PARTICIPATION DE LA MRC

CONSIDÉRANT l'invitation du Club de Placement régional à participer au « Salon Les Sources d'emploi » qui aura lieu le 29 mai 2008, à la place publique et à la cafétéria de l'École secondaire de l'Escale ;

CONSIDÉRANT la mission du Salon à la sensibilisation, au développement de notre territoire et à la promotion de la qualité de vie de nos jeunes pour les inciter à demeurer ou à s'installer en région ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources s'inscrive au « Salon Les Sources d'Emploi » et y participe en y faisant la promotion de la MRC de même qu'en y offrant les emplois qu'elle a à combler (Brigade verte, chargé de projets).

QUE le montant d'inscription de 75 \$ soit pris à même le poste budgétaire « Rayonnement régional ».

Adoptée.

2008-05-6377

RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE – ADHÉSION AVEC LE CLD

CONSIDÉRANT que le bulletin informatisé quotidien « Le réseau d'information municipale » sera payant à compter du 1^{er} juin 2008;

CONSIDÉRANT que ce bulletin comporte plusieurs nouvelles directement liées aux dossiers traités par la MRC et aux divers mandats de ses employés;

CONSIDÉRANT que le CLD se montre intéressé à partager les frais d'un abonnement annuel au coût total de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC s'abonne au quotidien informatisé « Le réseau d'information municipale » et qu'elle partage les frais annuels de 500 \$ avec le CLD;

QUE les frais d'abonnement de 250 \$ soient pris à même le poste budgétaire « Abonnements ».

Adoptée.

2008-05-6378

DÉSIGNATION 2008 MEMBRE DU C.A. DU CLD DES SOURCES
« SECTEUR INSTITUTIONNEL SANTÉ » - SUBSTITUT

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Morand, en tant que directeur général du Centre de santé et de services sociaux des Sources, est nommé d'office pour occuper les fonctions de représentant du « secteur institutionnel santé » au conseil d'administration du CLD des Sources;

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Morand occupe le poste de président du conseil d'administration du CLD des Sources;

CONSIDÉRANT que son organisme doit dès lors assigner un substitut pour occuper le siège lié au « secteur institutionnel santé »;

CONSIDÉRANT la réception d'une résolution du conseil d'administration du CSSS des Sources à l'effet de recommander madame Johanne Plamondon comme substitut de monsieur Morand au « secteur institutionnel santé » du conseil d'administration du CLD, et ce, pour une durée de deux ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources désignent madame Johanne Plamondon au secteur « institutionnel santé » pour siéger comme substitut de monsieur Mario Morand au conseil d'administration du CLD des Sources, et ce, pour un mandat de deux (2) ans.

Adoptée.

2008-05-6379

ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FQM – QUÉBEC, 4 ET 5 JUIN 2008

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à l'assemblée des MRC qui se tiendra à l'Hôtel Gouverneur Sainte-Foy, les 4 et 5 juin 2008 à Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE le préfet Jacques Hémond et le directeur général Frédérick Michaud soient et sont autorisés à assister à l'assemblée des MRC qui se tiendra à l'Hôtel Gouverneur Sainte-Foy, les 4 et 5 juin 2008 à Québec ;

QUE les frais d'inscription, de déplacements, de repas et de séjour soient pris à même le poste budgétaire « Congrès élus » et « Congrès, formation, directeur général ».

Adoptée.

Abroge résolution
2004-4833 du
16 février 2004

2008-05-6380

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-4833
DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2004-4833 fixant les frais pour la délivrance de documents adoptée par le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources lors de la séance du 16 février;

CONSIDÉRANT que cette résolution annulait également la résolution numéro 2000-3914;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 17 avril 2008, du « Règlement numéro 155-2008 relatif aux frais pour la délivrance de documents »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller Germain Ducharme

QUE la résolution numéro 2004-4833 soit et est abrogée.

Adoptée.

Modifie résolution
2008-04-6342 du
21 avril 2008

2008-05-6381

TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DES SOURCES – DÉSIGNATION DE REMPLAÇANTS
MODIFICATION RÉOLUTION 2008-04-6342

CONSIDÉRANT que le préfet et le directeur général seront absents de la région lors du tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie des Sources, en raison de l'assemblée des MRC de la FQM à Québec ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Germain Ducharme

QUE le préfet-suppléant Pierre Therrien et le conseiller René Perreault participent au tournoi de golf en temps que remplaçants du préfet et du directeur général ;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2008-04-6342.

Adoptée.

2008-05-6382

RESSOURCES HUMAINES – FIN DE LA PÉRIODE DE TRANSITION
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
NOMINATION DANIELLE MIGNAULT

CONSIDÉRANT qu'au départ de l'ancienne directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, il avait été convenu qu'une période de transition de trois (3) mois était nécessaire pour mieux évaluer les tâches à répartir entre les ressources en place à la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce délai a permis aux élus de mener une réflexion quant à la réorganisation des tâches de certains des employés au sein même de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE madame Danielle Mignault soit et est nommée secrétaire-trésorière adjointe de la MRC des Sources, et qu'elle soit autorisée à signer les chèques pour la MRC et le site d'enfouissement, en l'absence du directeur général.

QUE son salaire soit ajusté compte tenu de ses nouvelles responsabilités.

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer un nouveau contrat de travail avec Danielle Mignault.

Adoptée.

2008-05-6383

**RESSOURCES HUMAINES – FIN DE LA PÉRIODE DE TRANSITION
SECRÉTAIRE DE DIRECTION – NOMINATION DE NICOLE FORTIN**

CONSIDÉRANT qu'au départ de l'ancienne directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, il avait été convenu qu'une période de transition de trois (3) mois était nécessaire pour mieux évaluer les tâches à répartir entre les ressources en place à la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce délai a permis aux élus de mener une réflexion quant à la réorganisation des tâches de certains des employés au sein même de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE madame Nicole Fortin soit et est nommée secrétaire de direction de la MRC des Sources.

QUE son salaire soit ajusté compte tenu de ses nouvelles responsabilités.

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer un nouveau contrat de travail avec Nicole Fortin.

Adoptée.

2008-05-6384

AUTORISATION D'EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJETS

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant par la nomination de monsieur Frédéric Michaud au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que pour la continuité des dossiers portant sur la gestion des matières résiduelles, la fibre optique, le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la protection des cours d'eau et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Frédéric Michaud soit et est autorisé à entreprendre les démarches d'embauche d'un chargé de projets pour la MRC des Sources.

Adoptée.

2008-05-6385

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
MRC DES SOURCES – FRÉDÉRICK MICHAUD**

CONSIDÉRANT le départ de Martin Lessard directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources en date du 11 avril 2008;

CONSIDÉRANT la procédure de sélection pour l'embauche d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier en collaboration avec le Club de placement régional inc. ;

CONSIDÉRANT la proposition du Comité de sélection aux membres du conseil de retenir la candidature de monsieur Frédérick Michaud;

CONSIDÉRANT que sous l'autorité du conseil, le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'administration de la municipalité régionale de comté et qu'à cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la MRC;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier est le fonctionnaire principal de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE monsieur Frédérick Michaud soit et est nommé directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources.

QUE son engagement soit effectif à compter du mardi 20 mai 2008.

QUE monsieur Michaud soit et est autorisé à signer tous les documents (comprenant chèques, transactions bancaires ou autres documents légaux) pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Sources.

QUE le préfet Jacques Hémond soit et est autorisé à signer un contrat de travail selon les conditions établies entre les parties.

Adoptée à l'unanimité.

2008-05-6386

VÉRIFICATEUR COMPTABLE ANNÉE 2008 - MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2008-04-6341 le 21 avril 2008 autorisant le directeur général à aller en appel d'offres pour l'embauche d'une firme de vérificateurs comptables pour la MRC des Sources, pour les exercices 2008, 2009 et 2010 de manière distincte ;

CONSIDÉRANT les clauses générales du devis se lisant comme suit :

Le travail de vérificateur externe consiste en l'application des articles 966 à 966.3 du Code municipal et plus particulièrement en élaborant un rapport de vérificateurs, les états financiers (bilan, activités financières et par parti de budget, activités d'investissements, surplus accumulé, investissement net dans les éléments d'actif à long terme, évolution de la situation financière, notes complémentaires), ainsi que les annexes pertinentes. La préparation du rapport financier annuel devra démontrer les comparatifs de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 et être conforme aux normes du Ministère des affaires municipales et des Régions. Le vérificateur transmet au ministère copie du rapport financier annuel. Le vérificateur fait également les recommandations qui s'imposent.

Afin de faciliter le travail des soumissionnaires, la MRC des Sources demande :

- *la vérification des livres de la Municipalité régionale de Comté des Sources.*
- *la vérification des livres du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos*
- *la préparation et la transmission, via SESAMM, des prévisions budgétaires au MAMR et ce, pour la MRC des Sources.*
- *que les vérificateurs se déplacent à nos bureaux pour faire tout ou partie de la vérification.*

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'exercice 2008 :

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| - Pellerin, Ramsay, Aubert | 4 900 \$ |
| - Roy, Desrochers, Lambert | 7 750 \$ |
| - Raymond, Chabot, Grant, Thornton. | 9 500 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE la firme Pellerin, Ramsay, Aubert soit et est retenue comme firme comptable de la MRC des Sources pour l'exercice financier 2008 pour un montant de 4 900 \$, taxes en sus.

QUE les clauses générales du devis transcrit ci-dessus fassent partie intégrante des services à rendre par le vérificateur.

QUE les coûts soient pris à même le poste budgétaire « Services professionnels – Vérificateur ».

Adoptée.

2008-05-6387

VÉRIFICATEUR COMPTABLE ANNÉE 2008 – SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2008-04-6341 le 21 avril 2008 autorisant le directeur général à aller en appel d'offres pour l'embauche d'une firme de vérificateurs comptables pour le site d'enfouissement, pour les exercices 2008, 2009 et 2010 de manière distincte;

CONSIDÉRANT les clauses générales du devis se lisant comme suit :

Le travail de vérificateur externe consiste en l'application des articles 966 à 966.3 du Code municipal et plus particulièrement en élaborant un rapport de vérificateurs, les états financiers (bilan, activités financières et par parti de budget, activités d'investissements, surplus accumulé, investissement net dans les éléments d'actif à long terme, évolution de la situation financière, notes complémentaires), ainsi que les annexes pertinentes. La préparation du rapport financier annuel devra démontrer les comparatifs de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 et être conforme aux normes du Ministère des affaires municipales et des Régions. Le vérificateur transmet au ministère copie du rapport financier annuel. Le vérificateur fait également les recommandations qui s'imposent.

Afin de faciliter le travail des soumissionnaires, la MRC des Sources demande :

- *la vérification des livres de la Municipalité régionale de Comté des Sources.*
- *la vérification des livres du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos*
- *la préparation et la transmission, via SESAMM, des prévisions budgétaires au MAMR, et ce, pour la MRC des Sources.*
- *que les vérificateurs se déplacent à nos bureaux pour faire tout ou partie de la vérification.*

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'exercice 2008 :

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| - Pellerin, Ramsay, Aubert | 4 000 \$ |
| - Roy, Desrochers, Lambert | 1 925 \$ |
| - Raymond, Chabot, Grant, Thornton. | 4 750 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE la firme Roy, Desrochers, Lambert soit et est retenue comme firme comptable du site d'enfouissement régional d'Asbestos pour l'exercice financier 2008 pour un montant de 1 925 \$, taxes en sus.

QUE les clauses générales du devis transcrit ci-dessus fassent partie intégrante des services à rendre par le vérificateur.

QUE les coûts soient pris à même le poste budgétaire « Services professionnels – Vérificateur ».

Adoptée.

TRANSPORT

TRANSPORT COLLECTIF – RAPPORT D'UTILISATION D'AVRIL 2008

Le rapport du mois d'avril est déposé à titre d'information. Le directeur général annonce que trois publicités radiophoniques différentes seront bientôt diffusées sur les ondes de CJAN pour faire la promotion du transport collectif.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN VS TRANSBESTOS

Une résolution provenant de Saint-Adrien est déposée aux élus. Par cette résolution, la Municipalité confirme son acceptation des conditions de Transbestos pour offrir les services de transport adapté sur son territoire.

Un point d'information additionnel est apporté par monsieur Pierre Therrien, à savoir que le calcul de la contribution financière du ministère des Transports au transport adapté a été modifié par un nouveau décret. Auparavant, la facture de Transbestos était remboursée à raison de 75% par le MTQ, de 20% par la municipalité et de 5% par l'utilisateur. Sur une base annuelle, la contribution du MTQ était alors à 6 322 \$ par année par usager. Depuis le nouveau décret, cette subvention est passée à 867 \$ par année par usager. La Municipalité demandera au MTQ de revoir sa position face à cette décision.

VARIA

Aucun sujet.

2008-05-6388

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h05, le conseiller Langevin Gagnon propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

Frédéric Michaud,
directeur général et secrétaire-trésorier

Jacques Hémond,
préfet

* * * * *

Règlement #157-2008

Adoption - Règlement relatif à l'entretien d'une partie du cours d'eau Champoux à Danville